

Image not found or type unknown



Main courante de 20 ans qui me gêne pour un agrément

Par **jmc64340**, le **04/04/2013** à **09:33**

Bonjour,rnrnAlors voilà agent de sécurité depuis 18 ans, je viens de passer mon diplôme d'agent cynophile ! j' ai envoyé mon diplôme au CNAPS avec tout les autres documents demandés mais voilà ... une main courante qui aura 20 ans en septembre les gênent (aucunes poursuites derriere)pour me donner mon agrément .. je suis parti au commissariat de Bayonne, ils n' en n' ont pas de traces, pareil pour celui de Biarritz ... bilan je me retrouve dans une situation abracadabrante ... je voudrais savoir quels sont les recours possible pour pouvoir faire disparaître cet écrit ... la police m' a dit qu' il aurait déjà du disparaître mais bon, apparemment ce n' est pas le cas ...rnrn**merci**

Par **pat76**, le **04/04/2013** à **16:21**

BonjourrnrnUne main courante de 20 ans ce n'est pas un jugement et en principe la main courante a due être classé depuis longtemps.rnrnSi ce n'est pas le cas, vous pouvez saisir le Procureur de la République auprès du TGI dont vous dépendez.